

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE
LE 20 SEPTEMBRE 2017 A 19h 30**

Sont présents:

Madame Ève drouin, messieurs, Alain Durand, Yvon Forget Pierre Guyon, siégeant sous la vice-présidence de monsieur Jacques Comtois.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Sont absents:

Messieurs Denis Huberdeau, Michel Robert

NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉUNION

Il est proposé par monsieur Alain Durand, et unanimement résolu que monsieur Jacques Comtois préside cette réunion du comité consultatif d'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 16 AOÛT 2017

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois, et unanimement résolu que le rapport du 16 août 2017 est accepté tel que rédigé.

**P.I.I.A. JEAN-YVES MOREAU
AGRANDISSEMENT LOT 5 310 326**

Considérant la demande de conformité aux critères de P.I.I.A. de monsieur Jean-Yves Moreau, relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 310 326 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Alain Durand, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

**P.I.I.A. MICHEL NADEAU
AGRANDISSEMENT; LOT 5 310 908**

Considérant la demande de conformité aux critères de P.I.I.A. de monsieur Michel Nadeau, relativement à la construction d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 310 908 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

**P.I.I.A. JOCELYNE BENOIT
NOUVELLE CONSTRUCTION LOT 5 311 583**

Considérant la demande de conformité aux critères de P.I.I.A. de madame Jocelyne Benoit relativement à la construction d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 583 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h30

Yvon Tardy
Inspecteur municipal et
Directeur des services techniques

Jacques Comtois
Vice-président

Prochaine réunion : mercredi le 20 décembre 2017